

TERRITOIRES DU RWANDA-URUNDI.

Kigali, le 21 mars 1947.-

RESIDENCE DU RWANDA.

N° 629/Café.

OBJET:

Déplacements contrôle  
marchés café.



*CV. 287 / ~~profi. b. p.~~*  
*26. 3. 1947.*

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suivant les informations de Monsieur le Représentant de la Région, les frais de déplacements qui devront être effectués pour le contrôle des marchés de café durant la campagne prochaine, seront, comme par le passé, payés sur la base des frais de déplacements du personnel de la Région. Il importe de veiller à ce que les déplacements soient organisés de manière à réaliser un maximum d'économies.-

Le Résident du Rwanda a.i.

D. VAUTHIER,

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U H E N G R I . -

Administrateur Territorial